

Comité de Programmation LEADER Ardèche³

**Relevé de décisions du Comité de programmation
N°23 du 07/11/2019 à Chirols**

Membres publics :

- Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : Agnès HOQUET, Dominique ALLIX ;
- Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale : Pierre CHAPUIS, Georges FANGIER ;
- Syndicat Mixte Centre Ardèche : Roland ROUCAUTE, Alain SALLIER ;

Nombre de présents : 6

Nombre de votants : 6

Membres privés :

- Représentant démocratie participative/Conseil Local de Développement : Marcel HUDELOT, Renzo CATTANEO ;
- Initiative26.07 : Alain CHARROUD ;
- Association des Sylviculteurs d'Aubenas et de la Montagne : Jean-Louis TESTUD ;
- Agri Bio Ardèche : Lynda BOUET ;
- Gérant de la SARL Terre Adélice: Bertrand ROUSELLE ;
- Entrepreneure en développement rural et transition alimentaire : Charlène NICOLAY ;
- Experte en patrimoine naturel/Association Méz'Art : Laurence JULLIAN, Hubert-Marie PITEUX ;
- Experts en urbanisme : Orane DIAS ;
- Fondation du patrimoine : Philippe GAREL ;
- Experte en sciences de l'environnement : Lila BENZID ;
- Association Savoirs de Terroirs : Bertrand ROYER.

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 12

Membres excusés :

- Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : Lorraine CHENOT, Alain GIBERT ;
- Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale : Pascal WALDSCHMIDT ;
- Communautés de communes : Catherine FAURE, Robert VIELFAURE ;
- Chambre d'Agriculture : Christel CESANA ;
- Experte en formation : Frédéric GOLBERG ;
- Association Mézenc-Gerbier : Dimitri BRUN ;
- Experts en urbanisme : Quentin CHEVALLIER ;
- Fondation du Patrimoine : Franck DE PIERREFEU ;
- Jeune Agriculteur : Julien SUEUR ;
- Association l'Art Sème : Lisa GIMENEZ.

Techniciens présents :

- Service unifié LEADER : Elisa JAFFRENNOU, Florence DODET, Pascale LIOUTIER, Marlène RATEL, Chloé WIDLING.

La séance débute à 18h00 et est présidée par Dominique ALLIX.

Les rôles sont répartis comme suit :

- Lynda BOUET : gardienne du temps ;
- Agnès HOCQUET : gardienne d'une bonne gestion de la prise de parole et des apartés ;
- Orane DIAS : marraine de Philippe GAREL.

1) Vérification du double-quorum

Pour ce Comité de programmation, 19 membres sont présents. Parmi eux, 18 membres, dont 12 membres privés, prennent part au vote (soit le titulaire s'il est présent ou le suppléant en l'absence du titulaire).

Le double quorum (au moins 12 membres votants sont présents, dont au moins la moitié de membres privés) est donc respecté.

2) Actualités

Un siège était vacant suite à la démission de Pierre LADET, Le comité de programmation accueille Philippe GAREL, délégué de la Fondation du Patrimoine, habitant à Chomérac, pour intégrer le Comité de programmation. Orane DIAS propose de l'accompagner en tant que « marraine » pour faciliter son intégration au sein du Comité de programmation.

2.1 - Situation sur les contrôles

La situation concernant les contrôles continue à être très problématique pour notre GAL, **une note concernant les contrôles est disponible dans le dossier de séance.**

2.2 - Calendrier du GAL 2nd semestre 2019 et 1^{er} semestre 2020

Les échéances 2019 sont rappelées et les échéances 2020 validées :

Comités de programmation LEADER	Envoi du dossier de séance	Auditions	Date limite de dépôt de demandes de subvention
CP N°24 : Jeudi 12 décembre 18h (Centre Ardèche)	2 décembre	Jeudi 21 novembre	30 octobre
CP N°25 : Jeudi 20 février 2020	10 février	Jeudi 30 janvier	11 janvier
CP N°26 : Jeudi 9 juillet 2020	29 juin	Mardi 23 juin	22 mai

Autres dates LEADER :

Autres dates	Objet	Compléments
6 février 2020 à Privas (journée)	Forum régional itinérant LEADER: <i>La jeunesse (13-30 ans) dans LEADER : projets, gouvernance et articulation avec d'autres dispositifs</i>	Un évènement organisé par Cap Rural, qui fait le tour en 12 dates des 12 départements de la Région, pour mettre en valeur douze projets LEADER. Celui de février 2020 aura donc lieu sur notre GAL.

		Tous les membres du GAL, partenaires et porteurs de projets seront conviés, ainsi que les autres 42 GAL de la Région.
Fin mai – début juin 2020	Forum itinérant LEADER « Ardèche³ » : Une journée en bus pour découvrir sur le terrain plusieurs projets soutenus par le GAL Ardèche ³ , tout en favorisant l'interconnaissance entre les membres (nouveaux et anciens)	Un évènement conçu par le GAL Ardèche ³ pour le GAL Ardèche ³ : vous permettre de découvrir concrètement des projets que le GAL soutient et qui se sont concrétisés depuis la validation du projet par le Comité de programmation.

2.3 - Fonctionnement des instances

De nouveaux outils ont été mis en place, et sont présentés en séance.

Guide du membre du Comité de programmation

Objectif : Être bien outillé.

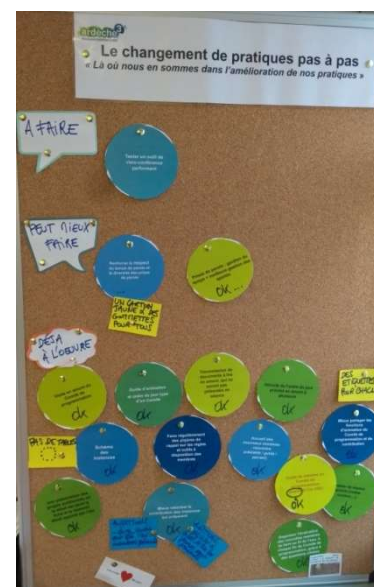
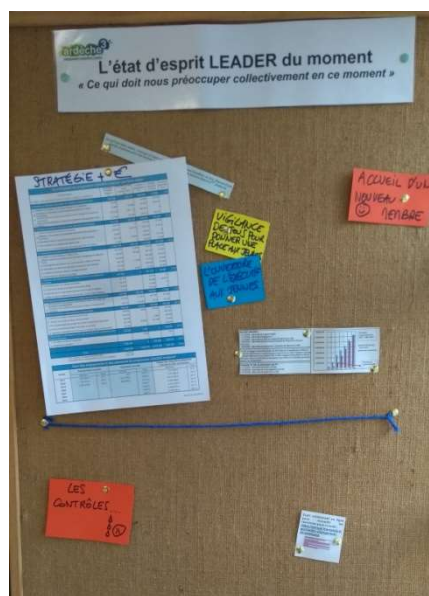
Un guide a été remis à chaque membre présent lors du Comité de programmation n°23.

Panneau « Fonctionnement du Comité de programmation »

Objectif : avoir facilement accès aux règles

Les trois panneaux suivants sont présentés en séance :

- Les règles générales de fonctionnement du Comité de programmation : « *les règles dont chacun est garant* » ;
- L'état d'esprit LEADER du moment : « *ce qui doit nous préoccuper collectivement en ce moment* » ;
- Le changement de pratiques pas à pas : « *là où nous en sommes dans l'amélioration de nos pratiques* ».



Recueil des réactions à l'issue des Comités de programmation

Objectif : Analyser et améliorer en continu nos pratiques via le diagramme d'évaluation et l'outil en ligne.

Chaque membre est invité à le renseigner à l'issue de chaque Comité via cette adresse : <https://annuel.framapad.org/p/leader-changement-de-pratiques>

2.4 - Intervention Natacha Salles sur la prochaine programmation européenne

Natacha Salles est chargée de mission territorialisée à la Région, et référente technique de notre GAL. A ce titre, elle suit les travaux enclenchés par la Région sur la préparation de la prochaine programmation européenne. Elle partage avec le Comité de programmation les principaux points à ce stade des travaux :

- La programmation actuelle se terminera fin 2023.
- Il y a encore beaucoup d'incertitudes du fait de la conjoncture européenne avec le Brexit. De plus, une première mouture des règlements a été proposée avant les élections des euro-députés. La nouvelle équipe est en train d'amender ces règlements. Il est nécessaire de travailler sur la prochaine programmation.
- L'Europe souhaite avoir un seul interlocuteur par Etat membre : un seul programme stratégique national, auquel seront annexés des programmes d'intervention régionaux.
- Les Régions resteraient les autorités de gestion et gèreraient toutes les mesures hors mesures surfaciques (les mesures annexées à des surfaces).
- Au niveau des crédits, il est annoncé une baisse de -11% du 1^{er} pilier de la PAC (Politique Agricole Commune), et de -28% sur le 2nd pilier ; la part de LEADER reste la même soit 5% du second pilier. Ce qui confirme une décroissance en termes de disponibilité des crédits.
- Pour LEADER, on garde la règle de 1€ pour 4€, les autres lignes FEADER seront quant à elles moins avantageuses.
- Il serait demandé d'orienter 30% maquette globale en faveur de l'environnement et du climat (EnR, adaptation changement climatique ...).
- En Région Auvergne Rhône-Alpes : une série d'ateliers ouverts aux partenariats est organisée pour recueillir les attentes. Dans les faits, la Région AURA dispose du quart de la maquette FEADER nationale et donc de LEADER.
- L'autorité de gestion reste en attente de savoir s'il y aura une année de transition ou non en attente du démarrage effectif de la nouvelle programmation (2021 peut être 2022).

3) Décisions

3.1 - Validation de la nouvelle composition du Comité de programmation

Suite à la démission de Pierre LADET, Philippe GAREL a été sollicité pour devenir membre suppléant du Comité de programmation, en tant que délégué de la Fondation du Patrimoine, et suppléant de Frank DE PIERREFEU.

Philippe GAREL est élu membre du Comité de programmation à l'unanimité. La nouvelle composition du Comité de programmation sera notifiée à la Région et l'ASP par courrier.

3.2 - Stratégie de pilotage de la maquette financière

Une note détaillée est disponible dans le dossier de séance.

Sur la base des éléments de contexte externes et ceux propres au GAL Ardèche³, il est décidé de se doter de règles communes pour permettre :

- d'une part à l'équipe technique de bénéficier d'un mandat dans la manière d'accompagner et monter les futurs projets ;
- d'autre part, aux membres de piloter la stratégie et l'enveloppe FEADER du GAL.

Après présentation, **les membres valident à l'unanimité les règles communes suivantes** :

- Accompagner techniquement tous les porteurs de projet dont le projet s'inscrit dans la stratégie LEADER, même si le projet émerge à une fiche-action insuffisamment dotée financièrement ;
- Lister à chaque Comité les nouveaux projets à venir (avant pré-sélection) afin d'anticiper les besoins financiers à venir ;
- Abonder les fiches-actions en fonction des besoins :
 - o A posteriori et non a priori (les transferts entre fiches-actions se feront au moment de la programmation des dossiers) ;
 - o Sauf pour les appels à candidatures ou à projets où la sélection des projets ne peut se faire que si l'enveloppe est suffisamment dotée ;
 - o L'abondement se fait à partir des fiches-actions où il y a encore beaucoup de FEADER disponible au regard des nouveaux projets identifiés ; pour autant, prendre du FEADER sur une fiche-action ne veut pas dire qu'elle ne pourra pas être réabondée si besoin.
 - o Dès lors qu'un porteur de projet présente des dépenses cohérentes avec son projet, le GAL l'accompagne afin d'optimiser son plan de financement (on ne recherche pas le moins mais le mieux pour le projet) et traite comme il se doit de manière équitable chaque porteur (application des règles les plus avantageuses pour son projet ; optimisation du plan de financement au moment de la programmation, ...) ;
- Accepter des solutions permettant de simplifier le montage administratif des dossiers (*par exemple* : un seul dossier sur 2 ans au lieu de deux sur 1 an) ;
- Etre plus vigilant sur les projets pour lesquels aucune piste de co-financement n'est identifiée au moment de la pré-sélection.

Les membres valident également à l'unanimité la modification de l'annexe 2 « éléments financiers » de la convention LEADER, afin d'opérer des transferts entre fiches-actions, conformément à ce qui précède :

- Transfert des reliquats de la fiche-action 4) de 46 601 € vers fiche-action 5), et en particulier l'appel à candidatures « 2018-5.2 : modèles économiques innovants »
- Transfert de 159 000 € de la fiche-action 1) vers la fiche-action 8).

L'annexe 2 ainsi modifiée sera notifiée à la Région et l'ASP par courrier.

4) Mise en œuvre des axes stratégiques

4.1 Urbanisme innovant

Flore VIGNE, doctorante en thèse de géographie au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, présente les avancées de sa thèse sur « La reconversion du patrimoine industriel », faisant l'objet d'un soutien du programme LEADER sur 3 ans (2017-2020).

Se reporter au diaporama de séance pour la présentation

La présentation donne lieu aux échanges suivants :

- *La base de données sera-t-elle en libre accès ?*
Un site internet du Parc, intitulé « atelier patrimoine », permettra de retrouver les sites recensés.
- *Quelsont été les critères pour retenir les 663 sites ?*
Les critères sont basés sur ceux de l'inventaire du patrimoine industriel. L'objectif était de recenser les sites industriels, et pas forcément patrimoniaux. Tous les travaux existants sur l'industrie dans les Monts d'Ardèche ont été consultés, en essayant de savoir ce que sont

devenus les sites. Les sites trop récents ont été exclus (50 ans environ), tout comme les sites trop petits (moulins n'employant qu'une personne).

– *Quelle est la proportion de sites privés ?*

Enormément de sites restent privés, les plus gros sont parfois rachetés par des collectivités. Les plus petits sont plus simples à gérer pour des particuliers.

- Le moulinage de Chirols était le moulinage le plus important en France en 1925.

4.2 Coopérer avec d'autres territoires LEADER

Au prochain Comité de programmation, deux accords de coopération seront proposés à la validation si ces derniers s'avèrent suffisamment avancés.

- **Val de Susa en Italie** : groupe de travail très actif. Les actions locales se sont précisées. L'accord de coopération devrait être rédigé d'ici 2019 pour une mise en œuvre sur 2020, 2021, 2022.
- **GAL Pays de Vichy** : confirmation d'un intérêt réciproque à coopérer. L'action portera sur la création d'outils pédagogiques et touristiques de réalité virtuelle sur les environnements disparus du Massif-Central, pour une mise en œuvre sur 2020, 2021, 2022.
- L'atelier « coopérer avec d'autres territoires LEADER » s'est réuni en septembre, et a réaffirmé l'ambition de porter un projet de coopération sur la jeunesse.

4.3 Atelier « Jeunesse et gouvernance »

Le dernier atelier s'est tenu le 15 octobre au Cheylard, en présence de Catherine FAURE :

- Accueil de nouveaux jeunes et nouveaux partenaires ;
- Découverte du Fab'lab « Fabritech » à Poleyrieux ;
- Simulation d'une audition et d'un jury, en prévision de la mise en place du jury « jeunes » pour l'appel à projets 2019-6.1.

5) Examen des nouvelles demandes de subvention

Fiche action	Sous action	Intitulé	Bénéficiaire	Coût total	FEADER prévisionnel	Observations
1	2	Définition d'une stratégie paysagère	Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas	55 000,00 €	44 000,00€	<p>Les membres du Comité de programmation soulignent l'ambition du cahier des charges et l'importance du partenariat afin d'accompagner la collectivité (PNR, CAUE, acteurs agricoles...). Le choix du bureau d'études sera également déterminant, notamment concernant la dimension participative l'étude, essentielle à sa réussite. Enfin, le portage politique de cette étude, en particulier avec une période d'élections, devra être assuré.</p> <p>A l'issue du vote (4 abstentions, 2 votes contre et 9 votes pour), les membres considèrent donc que le projet s'intègre dans la stratégie du programme.</p> <p><i>Georges FANGIER, délégué du Conseil communautaire de la CCBA et Pierre CHAPUIS, ne prennent pas part au vote.</i></p>
2	2	Identification de la viande bovine de la montagne ardéchoise	Chambre d'Agriculture de l'Ardèche	36 584,00 €	26 267,00 €	<p>Les membres du Comité de programmation soulignent l'utilité d'avoir une marque qui pourrait mieux valoriser la viande bovine de la montagne ardéchoise. Cela pourrait intéresser des bouchers et permettrait aux produits d'être mieux valorisés sur le territoire. La capacité du groupe à construire une filière équitable sera déterminante pour la pérennité du projet</p> <p>Les membres s'accordent à l'unanimité sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme.</p> <p>Projet coup de cœur du Comité de programmation</p>
2	2	Prospective territoriale et dispositif d'accompagnement pour une transition alimentaire en Ardèche	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	50 000,00 €	30 000,00 €	<p>Les membres du Comité de programmation soulignent les questions primordiales que pose ce projet pour le territoire, à savoir : comment se préparer à la transition alimentaire ? Il est du rôle de LEADER de se saisir de sujet complexe</p>

						<p>comme celui-ci, dans une démarche d'anticipation et d'implication des partenaires. Le choix du bureau d'étude sera essentiel pour vulgariser les travaux et en faciliter l'appropriation. La volonté d'avoir une gouvernance évolutive et intégratrice de nouveaux acteurs est saluée. L'enjeu de faire des liens avec les autres projets de recherche ou dynamiques est rappelé, ainsi qu'avec l'éducation des enfants. Il serait également intéressant d'intégrer notamment des acteurs du domaine social et de la santé, et des représentants des consommateurs ardéchois. Dans le suivi du dossier, la commission agricole LEADER portera une attention particulière à la concrétisation de cette ouverture du comité de pilotage ; elle veillera également à ce que les résultats servent bien au final l'intérêt général du territoire.</p> <p>Les membres s'accordent à l'unanimité sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme.</p> <p><i>Dominique ALLIX et Agnès HOCQUET, par ailleurs membres du Bureau syndical du Parc, ne prennent pas part au vote</i></p>
5	1	Développement des espaces collaboratifs de travail, de projets, de conception et de fabrication	Le Vesseaux-mère	162 352,35 €	80 000,00 €	<p>Les membres du Comité de programmation reconnaissent dans ce projet son double intérêt, à la fois social et économique et confirment cette notion de "bouillonnement de vie" qui lui est attaché. Ils notent la forte capacité d'évolution du projet au cours des prochaines années notamment pour l'attractivité de nouvelles compétences.</p> <p>Les membres s'accordent à l'unanimité sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme.</p> <p>Projet coup de cœur du Comité de programmation</p>

5	1	Start-up de territoire	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale	87 400,00 €	69 920,00 €	<p>La pré-sélection du projet a été reportée lors du précédent Comité de programmation du 04/07/2019. Il a été demandé au porteur de projet d'apporter des précisions aux trois questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De quelle manière Archer sera mobilisé pour accompagner/compagnonner le projet ? • Quels sont les exemples de réalisations, apports concrets sur les autres territoires ayant lancé cette démarche, en particulier en zone rurale ? • Comment le projet va s'articuler avec les acteurs et les initiatives présents sur le territoire (ESS, associations ...) ? <p>A l'issue d'une nouvelle audition du projet, les membres considèrent que les réponses aux questions posées ont été apportées et qu'elles éclairent les conditions de mise en œuvre du projet. Ils soulignent en particulier l'intérêt qu'un collectif de citoyens participe à ce projet en faveur de l'emploi et de l'émergence d'activités nouvelles sur le territoire.</p> <p>Les membres s'accordent à l'unanimité sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme.</p> <p><i>Pierre CHAPUIS et Georges FANGIER, par ailleurs membres du Bureau syndical du Pays de l'Ardèche Méridionale, ne prennent pas part au vote.</i></p>
5	2	Emergence de la plateforme IFREEMIS formation, recherche, expertise en milieux souterrains	IFREEMIS	113 754,50 €	80 000,00 €	<p>Les membres du Comité de programmation ont découvert avec intérêt la richesse des milieux souterrains de notre territoire et leurs interactions dans les domaines scientifiques, économiques. Ils soulignent l'intérêt à financer des actions qui concourent à formaliser le développement et la structuration de cette filière « milieux souterrains » en Ardèche.</p> <p>Les membres s'accordent à l'unanimité sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme.</p>

6) Examen des autres demandes de subvention

6.1 - Sélection

			Rappel de la pré-sélection		Sélection				
Fiche action		Intitulé	Bénéficiaire	Date	FEADER présenté	Note	Montant éligible	FEADER	Observations
2	4	Accompagnement technique des castanéiculteurs et collectivités des Monts d'Ardèche dans le cadre du plan régional (2019/2020)	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	13/12018	43 886,95 €	30	76 125,12 €	43 543,57 €	<i>Dominique ALLIX et Agnès HOCQUET, par ailleurs membres du Bureau syndical du Parc, ne prennent pas part au vote</i>
Total FEADER programmé (voir maquette financière)								43 543,57 €	

Les membresvalidentà l'unanimité le projet ci-dessus présenté en sélection.

6.2- Sélection et programmation

Fiche action		Intitulé	Bénéficiaire	Note validée	Montant éligible	FEADER programmé	Observations
2	3	Favoriser l'accès aux produits bio et locaux sur le territoire Ardèche ³	Agri Bio Ardèche	27	45 329,45 €	29 010,84 €	<i>Lynda BOUET, présidente d'Agri Bio Ardèche ne prend pas part au vote</i>
Total FEADER programmé (voir maquette financière)						29 010,84 €	

Les membresvalident à l'unanimité le projet ci-dessus présenté en sélection et programmation.

6.3 - Programmation

Fiche action		Intitulé	Bénéficiaire	Note validée	Montant éligible	FEADER programmé	Observations
1	3	Aménagement de la cure de Beaumont	Commune de Beaumont	60	182 499,99 €	123 887,04 €	
2	1	Forêt privée et optimisation de la ressource 2018	Centre Régional de la Propriété Forestière	24	37 881,08 €	72 104,79 €	
3	6	Animation et action Bistrot de Pays 2018	Syndicat Mixte de l'Ardèche Méridionale	27	79 383,56 €	63 506,84 €	<i>Pierre CHAPUIS et Georges FANGIER, par ailleurs membres du Bureau syndical du Pays de l'Ardèche Méridionale, ne prennent pas part au vote.</i>
5	1	Développement d'une filière audiovisuelle et industrie créative (année 2)	Village documentaire de Lussas	26	43 844,76 €	21 400,00 €	
6	1	Votive hivernale intercommunale	Communauté de communes Beaume Drobie	27	5 062,44 €	4 049,95 €	
Total FEADER programmé (voir maquette financière)						249 027,66 €	

Les membres valident à l'unanimité les 5 projets ci-dessus présentés en programmation.

6.4 -Evolutions sur des dossiers en cours

- La commission agriculture-forêt a auditionné le 26 septembre le **dossier « Cartographie et potentialités trufficoles »**, porté par le **Centre Régional de La propriété Forestière d'Auvergne Rhône-Alpes (CRPF)**. Le CRPF réoriente ses moyens humains, et se désengage sur ce dossier. Le syndicat des trufficulteurs du Sud Ardèche recherche un partenariat, pour continuer à travailler sur ce projet. Le GAL continue à suivre ce projet qui pourra peut être se concrétiser avec un autre portage dans les prochains mois.
- Le projet **« Hameau léger de Laugère - Hameau léger témoin situé à Laugères sur la commune de Rocles »**, porté par l'association Hameaux Légers est abandonné. Il avait été sélectionné en 2017 au titre de l'appel à projet « Urba-Innov ». 205 953 € de FEADER sont donc réinjectés dans la maquette financière.
- Le projet **« Développement d'une filière bois éthique et de proximité »**, porté par l'association Collectif bois 07 est abandonné compte tenu d'une *sous-réalisation du projet et co-financements suffisants pour couvrir les dépenses engagées. Cet abandon vient confirmer les hésitations du Comité de programmation lors de sa présentation en pré-sélection, qui avait pressenti la fragilité financière de la structure.* 21 169,67 € de FEADER sont donc réinjectés dans la maquette financière.
- Il est à noter enfin que compte tenu du passage à un taux d'aides publiques de 100% depuis juillet 2019, le montant FEADER de certains dossiers va augmenter lors de leur passage en sélection/programmation.

7) Autres décisions, informations et points divers

7.1 - Information sur les projets à venir

Fiche-action	Projets	Maitres d'ouvrage
1) Urbanisme	1.1 : Réseau des acteurs de l'urbanisme : 3 ^{ème} phase 1.4 : Une solidarité itinérante en chantiers – Bricobus (CP24) 1.4 : Valoriser les travaux de recherche sur le patrimoine industriel (CP 24)	PNR Association Les Compagnons Bâisseurs PNR
2) Agriculture-forêt	2.2 : Mise en place et déploiement d'un dispositif partenarial de soutien aux projets agricoles en centre Ardèche	Initiative 07-26
3) Moteurs de développement	3.1 : Animation du pôle des métiers d'art 2020 (CP 24) 3.4 : Geopark 2020 3.5 : Partage des eaux 2020 3.6 : Bistrots de Pays 2020	Pays de l'Ardèche méridionale PNR PNR Pays de l'Ardèche méridionale
5) Modèles économiques innovants	5.1 : La Trame 2020 (CP 24) 5.1 : Equipement du Fab'lab 2020 (CP 24)	Pays de l'Ardèche méridionale Pays de l'Ardèche méridionale
6) Territoires responsabilité	6.2 : Skate-park et cultures urbaines (CP 24) 6.2 : Permanence habitat jeunes itinérante en sud Ardèche	CdC Pays des Vans Foyer de jeunes travailleurs d'Aubenas

	6.3 : Sensibiliser les jeunes à la mobilité internationale (CP 24) 6.5 : Expérimentation d'un nouveau service territorial d'appui à l'ingénierie financière dans les projets publics (CP 24)	Mission Locale de l'Ardèche méridionale Pays de l'Ardèche méridionale
7)	Actions inscrites dans les 2 accords de coopération à venir	

L'appel à projets « 2019-6.1 : Soutien aux projets labellisés par les jeunes » est clos depuis le 30 octobre 2019. 10 dossiers ont été déposés, dont un inéligible.

7.2 - Validation du relevé de décision du Comité de programmation du 4 juillet 2019

Le relevé de décision est validé à l'unanimité.

La séance est close à 20h30.

Lorraine CHENOT,
Présidente du GAL Ardèche³